



Centre Normandie-Lorraine
Centre ressources pour déficients visuels

PROJET DE SERVICE SEES PRIMAIRE



2016 - 2021

Section d'Éducation et d'Enseignement
Spécialisés - primaire

PROJET DE SERVICE SEES PRIMAIRE

SECTION D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISES - PRIMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1 MISSION DU SERVICE.....	2
1.1 Le public accueilli.	2
1.2 L'agrément et les horaires.	3
2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT:.....	5
2.1 Accueil et visite d'admission	5
2.2 Les prestations.....	7
2.3 Les équipes et les partenaires.	11
3 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE/OBJECTIFS D'ÉVOLUTION 2016-2021	13
3.1 Mise en œuvre des projets.....	15
3.2 L'évaluation	16

Le projet de service est un outil essentiel qui permet de donner du sens aux pratiques, d'identifier le cadre organisationnel et de rappeler à chacun la finalité de notre action : « répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées »¹

¹ ANESM - Recommandations de bonnes pratiques professionnelles – Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service.

INTRODUCTION

Depuis sa création, le Centre Normandie Lorraine accompagne des enfants déficients visuels et des enfants porteurs de pluri-handicaps (déficiences intellectuelles, troubles du comportement, troubles psychiques), de leur naissance à 20 ans. L'objet de l'établissement est de favoriser l'inclusion



scolaire et sociale des enfants et adolescents accompagnés, en leur offrant, conformément aux annexes XXIV quinquies du décret n°88-423 du 22 avril 1988, modifiées par le décret n°89-798 du 27 octobre 1989 et dont l'essentiel de la réglementation actualisée est désormais inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles² :



C'est dans ce cadre que s'est créée la Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés, SEES, avec pour objectif de proposer une scolarité à l'interne des enfants déficients visuels, des classes primaires au secondaire.

Pour cette année scolaire 2016/2017, la SEES primaire accueille 16 enfants au quotidien, 5 sont internes à la semaine, des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, avec pour certains un aménagement leur permettant un retour en famille en milieu de semaine.

² dans le paragraphe 5 de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre II du titre Ier du livre III du Code de l'action sociale et des familles (Partie réglementaire).

Le projet personnalisé co-construit avec les familles, qui tient compte du niveau scolaire, des spécificités, des besoins et potentiels de chacun détermine l'emploi du temps. Pour l'accueil de jour, l'emploi du temps se décompose en temps de scolarité adaptée répartis au sein de 3 groupes classes, et en activités éducatives qui peuvent être communes aux autres jeunes accueillis dans les sections à l'intra, dans le cadre du dispositif des passerelles mis en place depuis 2014.

1 MISSION DU SERVICE

La Section d'Enseignement et d'Education Spécialisés (SEES) primaire propose une scolarité adaptée à des enfants de 5 à 14 ans.

La SEES primaire propose un accompagnement spécialisé sur le plan éducatif et scolaire, aux spécificités et besoins de chaque élève dans le cadre d'un accompagnement global, par le biais d'un accueil en internat ou en demi-pension.

La transversalité des enseignements abordés au travers de la pédagogie et des activités éducatives a pour objectif de donner du sens aux apprentissages et de mobiliser les enfants sur des projets qui leur parlent.



1.1 Le public accueilli.

La SEES primaire accueille, dans le respect du Contrat de Suivi Individualisé (CSI), des enfants et adolescents :

- Porteurs d'une déficience visuelle avérée, pour qui l'admission a été notifiée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- Mixtes,
- Agés de 5 à 14 ans pour des élèves de grande section maternelle jusqu'en fin du cycle primaire, et 14 ans et plus pour les élèves de la SPFP qui suivent un enseignement primaire.
- Pouvant présenter un handicap ou trouble associé (Trouble du Spectre Autistique, trouble du comportement, troubles psychoaffectifs, cognitifs, trouble DYS, etc...)
- Pour la majorité d'entre eux, rencontrant des difficultés dans les apprentissages et une restriction de l'autonomie.

Les motifs d'une scolarité dans ce service peuvent être diverses :

- Une demande à l'initiative de la famille (sous réserve d'acceptation après étude du dossier MDPH).
- Des difficultés en inclusion dans le milieu ordinaire (inhibition, phobie scolaire, blocages aux apprentissages) pour lesquels l'équipe du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAIS) préconise une entrée au Centre Normandie Lorraine (CNL) possible au cours de l'année à des fins de ré-inclusion dans la mesure du possible.
- Des situations d'élèves pour lesquels une scolarité en alternance entre le CNL et un établissement du milieu ordinaire est mise en place.
- Des élèves d'autres services (SME et SPFP) pour des actions pédagogiques ponctuelles ou dans certaines disciplines dans le cadre de la classe passerelle.

**Le centre Normandie-Lorraine propose d'emmener
l'élève au maximum de ses capacités.**

1.2 L'agrément et les horaires.

Le budget de fonctionnement de l'établissement est versé par l'assurance maladie après autorisation de l'ARS. Depuis octobre 2014, ce budget est attribué en dotation globale par la contractualisation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'établissement. Le contenu de ce contrat fixe pour les cinq années le cadre du pilotage de l'activité, veille à la pertinence de la prestation proposée et à la bonne utilisation des budgets alloués.

Ce contrat a fixé notre agrément à une capacité d'accueil à l'intra (pour l'ensemble des sections SEES/SME/SPFP) de 50 places, **dont 22** à l'internat.

Le calendrier de fonctionnement de l'établissement est fixé chaque année sur la base du calendrier de l'Éducation Nationale. Quelques modifications sont parfois apportées pour éviter le cumul des temps de transport hebdomadaire.

Les horaires d'accueil : en demi-pension du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 15h30, avec possibilité d'internat à la semaine, et d'aménagement spécifique au cas par cas.

Le matin, les enfants sont accueillis dans la cour de récréation par une personne de l'équipe éducative et/ou pédagogique dès 8h50.

Les horaires des récréations : tous les matins de 10h05 à 10h25 tous les jours
les après-midis de 15h05 à 15h25 du lundi au jeudi
et fin des activités à 15h30 le vendredi.

En semaine, à l'heure du départ les chauffeurs de taxis viennent chercher les enfants demi-pensionnaires dans la salle dédiée au goûter. Le vendredi les éducateurs et les enseignants les accompagnent jusqu'au point de rendez-vous des chauffeurs de taxis, devant la SME.

L'organisation et le financement des transports des enfants sont à la charge de l'établissement, de même que les frais de repas, et l'internat.



L'accueil à l'internat est proposé prioritairement aux jeunes dont la distance du domicile au Centre Normandie Lorraine excède des temps de parcours quotidiens supérieurs à 1h00/1h30.

2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Accueil et visite d'admission

- ⇒ Après réception de la notification MDPH d'orientation vers le CNL : un premier contact est pris avec les responsables légaux de l'enfant.
- ⇒ Une date de première concertation avec les différents intervenants connaissant la situation est déterminée et des éléments constitutifs de la situation sont exposés.
- ⇒ Premier rendez-vous au CNL en présence du directeur (ou d'un membre de l'équipe de direction) et des représentants des équipes pluridisciplinaires : accueil de la famille, présentation et visite du CNL, mise à disposition des documents de la loi de 2002-2, recueil des attentes, présentation de la prise en charge globale (pédagogique, éducative, rééducative et thérapeutique).
- ⇒ Un référent d'accueil est nommé parmi les membres de l'équipe pédagogique et éducative de la SEES.
- ⇒ Une première période d'accueil du jeune, pouvant aller jusqu'à une semaine, est proposée à la famille, elle a pour objectif :
 - De montrer à l'enfant et sa famille les lieux d'accompagnement de l'enfant,
 - D'accompagner le cheminement de l'enfant et sa famille dans le projet d'accueil qui induit un nouveau mode de vie,
 - D'instaurer une relation de confiance entre la famille et les professionnels,
 - D'évaluer l'adéquation de l'orientation.

En fin de séjour, une restitution est programmée, en présence de l'enfant et sa famille.

- ⇒ Après ces différentes étapes, une visite médicale de l'enfant en présence de sa famille s'organise en deux temps : une consultation avec le médecin et une autre avec l'ophtalmologiste. En relais de cette consultation, l'orthoptiste peut intervenir à la demande de l'ophtalmologiste pour effectuer un bilan.
- ⇒ A distance de ces premiers rendez-vous, une visite à domicile par l'assistante sociale et le psychologue est possible avec l'accord de la famille pour aborder des points plus personnels si le besoin s'en fait sentir.

Les besoins et les attentes de l'enfant, du jeune et de sa famille :

Au cours des entretiens avec les enfants et leur famille, les besoins spécifiques les plus souvent exprimés sont :

- La scolarité au sein d'une classe à petit effectif permettant de les accompagner et de les amener au maximum de leur compétence, qui propose un accompagnement personnalisé en fonction des possibilités et difficultés de chacun.
- Une prise en charge pédagogique et éducative, adaptée et différenciée, avec un étayage relationnel.
- L'adaptation et la souplesse des emplois du temps en fonction des attentes des élèves ainsi que leurs contraintes médicales et thérapeutiques.
- L'individualisation du temps d'apprentissage par rapport aux possibilités de chaque jeune.
- L'écoute et la prise en compte, par l'équipe pédagogique et éducative du projet de vie du jeune et médiation avec la famille.
- Une prise en charge rééducative.
- Une prise en charge thérapeutique.
- L'adaptation matérielle.
- Proposer un cadre propice au travail (environnement calme).

Les attentes formulées sont souvent orientées sur la poursuite d'une scolarité différenciée et adaptée pour des enfants déficients visuels ayant des besoins particuliers et des capacités d'apprentissage qui prennent en compte l'ensemble du parcours scolaire et éducatif, mais aussi les aspects :

- Psychologiques
- Socio-affectifs
- L'autonomie
- Les troubles ou handicaps associés
- Les difficultés scolaires

2.2 Les prestations

Les actions :

Par les enseignants auprès de l'enfant:

Travail pédagogique individualisé et adapté dans le respect du parcours individualisé et du rythme de chacun, suivi du matériel scolaire adapté, apprentissage des techniques spécifiques, la mise place d'une organisation de travail adaptée au handicap visuel, aide psychologique, échange sur le projet scolaire, participation à des projets manifestations sportives, culturelles et de loisirs, qui s'appuient sur les programmes scolaires de l'Éducation Nationale de 2015.



Par l'équipe éducative auprès de l'enfant

Projet sur la vie affective et le développement du corps avec l'infirmière.

Atelier « jeux spécifiques liés à la déficience visuelle, aux compétences psychosociales.

Activités extérieurs, poney, judo, danse contemporaine.

Projets socioculturels : sorties, spectacles, restaurant...

Activités internes et passerelles co-encadrées par les éducateurs techniques : pâtisserie et horticulture.

Actions éducatives visant à l'autonomie : repérage dans des différents quartiers de Rouen, métro, bus...

Travail auprès des enfants sur le quotidien : repas du midi, aide et accompagnement des repas, aide à l'acquisition progressive de l'autonomie dans la vie journalière, par exemple pour les plus grands, accès au self le lundi midi, choix des aliments, respect des régimes.

Les autres actions possibles auprès de l'enfant:

Entretiens avec une psychologue, avec une assistante de service social. Accompagnement à l'autonomie dans tous les actes de la vie journalière par une ergothérapeute, et ou avéjiste, et instructeur en locomotion ou accompagnement d'un Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle pour appréhender les déplacements (évaluation en déplacement, préparation de trajets, repérage de lieux, conseils et aides techniques), bilans et rééducations orthoptique, psychomotrice, orthophonique.

Par les enseignants et l'équipe éducative auprès de la famille et/ou de l'entourage :

Conseil sur le matériel adapté, conseil éducatif et pédagogique, sur le projet scolaire de l'enfant.

Par les professionnels de l'établissement auprès de la famille et/ou de l'entourage :

Aide à la constitution des différents dossiers afférents au handicap de l'enfant suivi, soutien psychologique, conseils et informations sur les liens administratifs avec la MDPH et les différentes instances (CAF, Sécurité Sociale...), entretiens avec une assistante sociale, avec une psychologue, orienter les familles vers les services pouvant répondre à des besoins ne concernant pas les missions du centre Normandie-Lorraine, conseils sur l'adaptation du logement.

L'internat :

Les moyens matériels de l'internat:

Un lieu de vie est dédié à l'accueil des élèves de l'internat :

L'internat dispose de salle à manger, salle d'activités de chambres individuelles et collectives, de douches adaptées aux usagers en situation de handicap.

Chaque unité de vie dispose d'une cuisine et du matériel nécessaire à l'élaboration de repas pédagogiques.

Chaque éducateur dispose de matériel éducatif, jeux de société, d'une salle de sport mis à disposition, de jeux extérieurs (balançoires, cages à grimper...) pour les plus jeunes, d'un terrain de foot...

Deux véhicules neuf places ainsi que des véhicules cinq places sont mis à disposition pour les transports, sorties culturelles et de loisirs.

Les familles ont la possibilité de joindre par téléphone leurs enfants afin de prendre des nouvelles durant la semaine.

L'équipe d'internat :

L'équipe est composée de :

- 2 éducatrices spécialisées E.S
- 1 éducateur jeune enfant EJE
- 3 moniteurs éducateurs (trices) ME
- 5 aides médico psychologiques AMP

Les principes d'intervention :

- **L'enseignant** : Chaque année, lors de la réunion de préparation de l'année scolaire suivante, un enseignant prend en charge une classe dont il est référent durant toute la période de l'année scolaire. Il assiste aux réunions concernant les enfants de cette classe et est chargé de faire le lien entre l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, l'enfant et son entourage. Il est co-responsable avec l'éducateur référent de la classe de la coordination des différents professionnels du service intervenant auprès des enfants de la classe ainsi que du suivi du contrat de suivi individualisé - CSI de l'enfant.

- **Le Contrat de Suivi Individualisé** : Le CSI est le document formalisant la proposition du projet de l'élève au sein de l'établissement présenté et négocié avec la famille à l'occasion d'une rencontre annuelle. Ce document est, en amont de cette entrevue, renseigné par les différents professionnels intervenant auprès du jeune. L'enseignant et l'éducateur sont en charge de la coordination autour du CSI.

Il comporte : les renseignements administratifs, des informations sur les adaptations nécessaires, bilans et objectifs des prises en charge, demande spécifiques du jeune ou de la famille, les demandes de prolongations de séjour.

- les rencontres de l'Équipe de Suivi de Scolarité (ESS) : Cette rencontre a lieu au CNL, une fois par an dans le cas de changement d'orientation, d'une demande de renouvellement de prise en charge ou dans la perspective d'un changement de classe palier d'orientation. L'enseignant référent de l'Éducation Nationale du secteur géographique de l'établissement est chargé de son organisation et de son animation. Cette réunion est l'occasion d'un bilan ouvert aux différents professionnels de l'établissement, ou d'autres partenaires pouvant intervenir autour de la situation de l'enfant ou de la famille. Elle est l'occasion pour la famille de s'exprimer sur la prise en charge, les rééducations, le matériel, le soutien apporté. L'objectif est de dresser ensemble un bilan global et d'envisager les perspectives à venir.

- Relation avec les parents, la famille et l'entourage :

Différents moments d'échange entre la famille et l'équipe de la SEES primaire sont possibles :

- La famille et l'enfant participent avec les professionnels à l'élaboration du CSI
- Une fois par an, les familles des élèves de la SEES primaire sont invitées à rencontrer l'équipe du service.
- Les réunions d'Equipe de Suivi de Scolarité représentent un espace au sein duquel la famille peut exprimer les besoins et attentes concernant leur enfant.
- Le Conseil de Vie Sociale permet aux usagers (au travers des délégués) et aux familles (représentants des parents d'élèves) de s'exprimer et d'être informés et concertés sur les projets institutionnels.
- Durant l'année scolaire la famille peut à tout moment solliciter les différents professionnels de l'équipe par la demande d'un rendez-vous, à l'occasion d'une réunion d'information, de la journée portes-ouvertes...
- De la fête de fin d'année.

Les moyens de communication disponibles :

- Le cahier de liaison pour les élèves de la SEES primaire
- Courriers d'information (sorties scolaires, culturelles et de loisirs...)
- Le téléphone et les mails (secrétariat et direction)
- Le site internet www.normandielorraine.org

Tout au long de la prise en charge, des contacts et rencontres peuvent être organisés à la demande des familles ou des professionnels du centre Normandie-Lorraine

La famille et leur enfant sont au cœur du dispositif, tout au long de la prise en charge. Ils sont pleinement acteurs et décideurs dans la construction du projet de leur enfant.

2.3 Les équipes et les partenaires.

Les membres de l'équipe :

- Quatre enseignants
- Un enseignant par groupe classe entre 4 et 6 élèves
- Une éducatrice spécialisée
- Deux assistants d'éducation
- Une psychologue
- Une enseignante en informatique (adaptée et braille)
- Un professeur d'anglais
- Un enseignant de musique braille



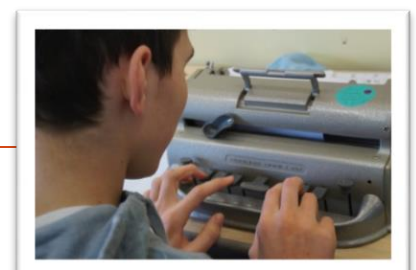
Les moyens matériels :

Un bâtiment est dédié à la scolarité des élèves : la SEES primaire s'étend sur un étage complet.

Sept salles sont réparties en quatre salles de classe disposant de matériel informatique et d'une connexion internet, une salle informatique, une salle d'activités éducatives, et une salle d'arts plastiques. Sont aussi mis à disposition des élèves, une salle de musique, une salle de sport, jeux plein air et un terrain de basket.



Du matériel spécifique est disponible : machine braille Perkins, une imprimante braille, ordinateurs adaptés -



agrandissement de caractères, loupe type ZOOMTEXT, synthèse vocale, des manuels scolaires et du matériel pédagogique spécifique et adapté, des documents adaptés (agrandis ou braille ou en support numérique), des bureaux avec plans inclinables.

Deux véhicules neuf places et deux voitures sont mis à disposition pour les sorties culturelles et de loisirs.

Les autres professionnels du Centre Normandie Lorraine :

- Psychologue
- Assistante de Service Sociale
- Rééducateur en Autonomie de la Vie Journalière (AVJ)
- Ergothérapeute
- Instructeur en locomotion et Intervenants Conseils en Accessibilité et Compensation Sensorielle (ICACS)
- Orthoptiste
- Psychomotricien
- Orthophoniste
- Médecin
- Ophtalmologiste
- Psychiatre
- Infirmière
- Educateurs des autres services
- Professeur de musique animant l'atelier chant chorale et musique
- Le service de ressources documentaires (reprographie-adaptation-transcription-bibliothèque)



L'ancrage territorial des partenaires :

- Le référent de scolarité de l'Éducation Nationale du secteur.
- Les travailleurs sociaux en lien avec l'enfant et sa famille.
- L'établissement scolaire d'accueil dans le cadre de l'alternance.

- Le Centre Ressources Autisme Haute Normandie (CRAHN).
- Les autres établissements d'accueils spécialisés ou ordinaires.
- La piscine municipale de Darnétal et celle de Petit-Couronne.
- Club de judo de Canteleu.
- Centre équestre d'Incarville.
- Le Fonds Régional d'Art Contemporain de Rouen
- Partenariats avec école en milieu ordinaire : danse,...

3 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE/OBJECTIFS D'ÉVOLUTION 2016-2021

En direction des professionnels :

- **Création et mise en place d'une procédure d'accueil** pour tous les nouveaux arrivants dans l'équipe : Remise d'un livret d'accueil (stagiaire et professionnel), participation à la prochaine session sensibilisation sur la DV organisée au sein de l'établissement dans l'année, désignation d'un tuteur pour la connaissance de l'établissement (son fonctionnement et le public), période d'observation dans les classes du primaire suffisante pour se familiariser avec les spécificités du travail en SEES .

- travail autour du livret d'accueil à destination des professionnels et stagiaires

- L'évolution du public et les troubles associés qu'il présente nécessite de former les professionnels, ainsi qu'aux adaptations techniques nécessaires : actions de formation pouvant être mise en place rapidement et profitant à un maximum de professionnel (sur site ou via le réseau sensoriel).

En direction des élèves et de leur famille :

- **Réorganisation concernant le travail personnel au domicile ou à l'internat** : réintroduire un rythme, et un cadre dans l'organisation. Chaque élève doit avoir un cahier de liaison, un cahier de texte et des affaires scolaires (liste de

fournitures scolaires). Les élèves travaillant sur IRIS ou ESYtime doivent pouvoir effectuer leur travail scolaire chez eux. Pour les internes, la communication des devoirs se fera via le cahier de classe.

- **Favoriser les échanges entre les familles, les enseignants et l'équipe éducative, en organisant différentes rencontres** : le vendredi de la première semaine de la rentrée scolaire ; lors du premier trimestre pour le CSI ; en amont de l'ESS ; en fin d'année scolaire pour préparer le projet de l'année suivante (après les vacances de Pâques). Les participants à chaque type de rencontre sont à préciser.

- **Prévoir la possibilité pour les élèves, avant leur passage en sixième, d'immersion au sein de la SEES secondaire en fin d'année scolaire pour les jeunes de la SEES primaire.**

- **Création du Projet Personnalisé (dénomination à définir) : actuellement, le CSI remplit le rôle de projet individualisé.**

Le projet personnalisé doit aussi pouvoir être un document commun de travail et d'appui : il serait renseigné lors d'une réunion par les différents professionnels intervenant auprès du jeune ou par informatique sur serveur commun (local où les professionnels peuvent accéder au serveur commun).

Le CSI : le transmettre, de façon automatique, à la famille avant la rencontre. Il doit pouvoir être renseigné dans les premiers temps de la prise en charge (dans les 3 premiers mois suivant l'admission).

- **Rendre consultables et téléchargeables sur le site internet les documents de la loi 2002-2 et 2005-102 ainsi que le projet de service SEES primaire** (signalé aux familles lors de la visite de préadmission).

Pratiques d'accompagnement :

- **Mettre en place une procédure de passation de la SEES primaire à la SEES secondaire**

En direction des partenaires :

- **Création d'une plaquette** (papier et numérique site internet) présentant l'établissement et l'ensemble de ses différents services
- **Identifier les améliorations possibles à la préparation à l'inclusion de l'enfant au sein des dispositifs ordinaires.**

3.1 Mise en œuvre des projets.

PROJET DE SERVICE SEES PRIMAIRE 2016-2021

Fiche action n°	Titre fiche action	Echéance	Service(s) concerné(s)	Responsable
1	Création et mise en place d'une procédure d'accueil pour tous les nouveaux arrivants			
2	Réorganisation concernant le travail personnel au domicile ou à l'internat : réintroduire un rythme, et un cadre dans l'organisation			
3	favoriser les échanges entre les familles et les enseignants en organisant différentes rencontres			
4	Prévoir la possibilité pour les élèves, avant leur passage en Sixième, d'immersion au sein de la SEES secondaire en fin d'année scolaire pour les jeunes de la SEES primaire.			
5	Projet Personnalisé (actuellement CSI) – redéfinition, travail autour de l'outil, formalisation de la procédure			
6	Rendre consultables et téléchargeables sur le site internet les documents de la loi 2002-2 et 2005-102 ainsi que le projet de service SEES (signalé aux familles lors de la visite de préadmission).			
7	Mettre en place une procédure de passation de la SEES primaire à la SEES secondaire			
8	Création d'une plaquette (papier et numérique site internet) présentant l'établissement et l'ensemble de ses différents services			
9	Identifier les améliorations possibles à la préparation à l'inclusion de l'enfant au sein des dispositifs ordinaires.			

3.2 L'évaluation

Une fois par trimestre, un groupe de suivi sera chargé de vérifier l'état d'avancement des objectifs des fiches actions, d'en réviser éventuellement les perspectives en fonction des évènements qui surviendraient.

Chaque fin d'année, un comité de pilotage de projet sera mis en place afin d'évaluer la réalisation des objectifs d'évolution formulés dans les fiches actions par l'exploitation des indicateurs de suivi des tableaux de bord.

L'actualisation du projet de service, en 2021, intégrera les éléments descriptifs des évolutions ainsi constatées dans les tableaux de bord dans sa phase de bilan.

